PUBLIÉ LE 31/07/2023

Décision n° 2023-120 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-119 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité scientifique permanent « médicaments de diagnostic et médecine nucléaire » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur AGOSTINI (Serge)
- Monsieur CHANCERELLE (Yves)
- Monsieur CHAUMET-RIFFAUD (Philippe)
- Madame DUPONT (Anne-Claire)
- Monsieur GUILLEMAIN (Joël)
- Monsieur HALLOUARD (François)
- Monsieur ITTI (Roland)
- Monsieur JANIER (Marc)
- Madame MONTRAVERS (Françoise)
- Madame NATAF (Valérie)
- Monsieur OUSTRIN (Jean-Louis)
- Madame SUBREVILLE (Céline)
- Monsieur TALBOT (Jean-Noël)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame HUET-MIGNATON (Emmanuelle), Association Méningiomes dus à l'Acétate de cyrpotérone, aide aux Victimes Et prise en compte des Autres molécules (AMAVEA)
- Monsieur LE HENAFF (Alain), Association U.F.C Que choisir, Pays de la Loire

Article 2
La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale